



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan canicule 2012: début de la période de veille sanitaire

La veille sanitaire canicule a débuté vendredi 1er juin et durera jusqu'au 31 août. Comme ces dernières années, le plan canicule a été consolidé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) en collaboration avec de nombreux acteurs. Les objectifs de ce dispositif sont de prévenir ou d'atténuer les atteintes à la santé dues aux fortes chaleurs chez les personnes les plus vulnérables que sont les très jeunes enfants, les personnes âgées ainsi que les personnes dépendantes ou isolées.

Le DSAS, en collaboration avec le Département de la sécurité et de l'environnement, les différents acteurs et partenaires du secteur socio-sanitaire, ainsi que les préfètes et préfets, les communes et MétéoSuisse a, comme ces dernières années, consolidé son dispositif en cas de canicule.

Comme de coutume, le plan canicule est déployé dès le début du mois de juin. Celui-ci comprend notamment l'information à la population, aux autorités et aux professionnels de la santé ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte. Les personnes particulièrement vulnérables ou isolées sont au coeur de ce dispositif et c'est sous la coordination des préfètes et préfets que les communes ont été invitées à déterminer les meilleurs moyens pour les atteindre. Les gérances des immeubles ont également été mobilisées.

Après trois années d'utilisation, les visuels du matériel d'information ont été renouvelés tout en maintenant le message principal qui vise à attirer l'attention du public sur des conseils de prévention. Des exemplaires de papillons et d'affichettes peuvent être commandés en appelant le 0800 106 106 ou par e-mail à info@sanimedia.ch.

Pendant la période de veille saisonnière, du 1er juin au 31 août, le Service de la santé

publique est en contact permanent avec MétéoSuisse. Chaque jour, la division du médecin cantonal reçoit les prévisions météorologiques à 7 jours qui permettent de juger au mieux de l'évolution de la situation. Lorsque les conditions sont remplies, MétéoSuisse émet un avis canicule. Cet avis est transmis par le Service de la santé publique aux partenaires membres du dispositif d'intervention.

Pour rappel, une canicule, ou vague de chaleur est caractérisée par des températures anormalement élevées, liées à un réchauffement important d'un vaste territoire, durant plusieurs jours ou semaines. En Suisse un avis canicule est émis lorsque l'on prévoit au moins 3 jours consécutifs avec un Indice de chaleur supérieur ou égal à 90°F. Cet indice tient compte des températures maximales et du taux d'humidité. Dans nos régions, un indice de chaleur de 90°F correspond à une température maximale d'environ 34°C. Des facteurs aggravants, comme des températures nocturnes anormalement élevées, sont aussi pris en compte. Pour les règles à observer par temps de canicule, consulter le site www.sanimedia.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juin 2012

DSAS, Isabelle Rossi, Médecin cantonal adjointe, 021 316 44 51 MétéoSuisse, Office fédéral de météorologie et de climatologie, Lionel Fontannaz, 022 716 28 47

[Visuel canicule 2012 - 3](#)

[Visuel canicule 2012 - 2](#)

[Visuel canicule 2012 - 1](#)